



À une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité, tenue par téléconférence zoom, le lundi 11 janvier 2021 à 19 h 30, sont présents à distance via l'application zoom, madame la conseillère Nathalie Jacob et messieurs les conseillers Daniel Bédard, Michel Larivière, Jocelyn Cossette, Denis Chartier et Gilles Gauthier, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Veillette, maire.

Monsieur Stéphane Bourassa, directeur général, est aussi présent à cette téléconférence zoom. Cette séance est enregistrée pour être éventuellement diffusée sur le site internet de la municipalité, et ce, conformément à la loi.

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Guy Veillette, maire, ouvre la séance à 19 h 30 et demande à chacune des personnes présentes de s'identifier individuellement.

#### **1. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS**

**ATTENDU** que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**ATTENDU** que le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire selon le décret 1-2021, datée du 6 janvier 2021, prolonge au 15 janvier 2021 sans changer les mesures prises pour les municipalités;

**ATTENDU** que l'arrêté 2020-029, datée du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

**ATTENDU** que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

**ATTENDU** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence zoom.

2021-01-01

**À CES CAUSES**, il est proposé monsieur Denis Chartier  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence zoom.

**Adoptée à l'unanimité.**

#### **2. Adoption de l'ordre du jour**

2021-01-02

Il est proposé par monsieur Michel Larivière  
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette  
Et résolu:

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu et rédigé, savoir ;

#### **ORDRE DU JOUR**

##### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

1. TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et des séances extraordinaires (2) du 16 décembre 2020
4. Correspondance
5. Information sur les dossiers en cours



6. Rapport d'activité par les élus
7. Présentation des comptes
8. Période de questions sur les comptes présentés
9. Approbation des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2020
10. Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – cotisation 2021
11. Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) – cotisation 2021
12. Mandat à la compagnie IMHOF construction inc. pour finaliser la construction de la marquise dans le cadre du projet de réfection du centre communautaire
13. Mandat à la compagnie ELDesing inc. pour la fourniture et l'installation d'un nouveau module de jeux d'eau
14. Acceptation de la soumission de PG Solutions inc. pour l'acquisition du logiciel de gestion des permis
15. Acceptation de la soumission de la compagnie Hamster inc. pour la fourniture de classeurs
16. Décision du Conseil d'autoriser la présence bureau de certains employés municipaux en ce temps de pandémie
17. Ajustement de la rémunération des employés municipaux et du directeur général pour l'année 2021
18. Adoption du Règlement numéro 2020-12-562 « amendant le règlement numéro 2012-03-484 avec l'ajout d'un article, concernant les urinoirs à chasse automatique munis d'un réservoir de purge »
19. Adoption du Règlement numéro 2020-12-563 « Modifiant le règlement numéro 2013-09-496 en abrogeant l'article 15.1 concernant le colportage »
20. Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2021-01-564 amendant le règlement numéro 2012-01-481 concernant les amendes de retard dans le retour des biens culturels
21. Varia
22. Deuxième période de questions
23. Clôture de l'assemblée

**Adoptée à l'unanimité.**

**3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et des séances extraordinaires (2) du 16 décembre 2020**

**CONSIDÉRANT** que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 ainsi que des séances extraordinaires (2) du 16 décembre 2020 ont été remis aux élus au moins 72 heures avant la présente séance, comme prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec*, par courrier électronique les 9 et 17 décembre 2020 et déposés dans un dossier électronique partagé aux membres du Conseil;

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil déclarent les avoir reçus et lus.

2021-01-03

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu :

**QUE** les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et des séances extraordinaires (2) du 16 décembre 2020 soient adoptés tels que rédigés, avec dispense de lecture.

**Adoptée à l'unanimité.**

**4. Correspondance**

- De monsieur Hugo Routier, sergent responsable de poste, nous informant que suite à l'annonce du gouvernement concernant diverses mesures visant à arrêter la propagation et le couvre-feu mis en place, une présence accrue sera déployée au cours des prochains jours afin de faire respecter les nouvelles règles et ceci se traduira par l'ajour d'effectifs sur les relèves pour les heures de couvre-feu ciblées.



SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

**5. Information sur les dossiers en cours**

**Dossier de monsieur Michel Cayer en santé et sécurité du travail**

Madame Maryse Barthell, de la direction générale de l'admissibilité des réclamations nous informe que monsieur Michel Cayer a présenté une réclamation pour maladie professionnelle pulmonaire. Le document a été transmis à madame Audrey Veillette de la Mutuelle FQM, le 5 janvier 2021.

**Entrée en vigueur du règlement 2020-123 modifiant le RCI 2002-06-02 relatif aux odeurs et usages en zone agricole**

Monsieur Patrick Baril, directeur général de la MRC des Chenaux nous informe que le règlement numéro 2020-123 modifiant le règlement de contrôle intérimaire numéro 2002-06-02 relatif aux odeurs et aux usages en zone agricole est entré en vigueur. Ce règlement vise essentiellement l'encadrement du contingentement des établissements d'élevage porcins sur l'ensemble du territoire de la MRC des Chenaux.

**6. Rapport d'activité par les élus**

Depuis la séance extraordinaire du 16 décembre 2020, les élus municipaux ont eu à participer à des activités, réunions ou comités. Chacun des élus dresse le bilan de leur participation au cours du dernier mois.

**7. Présentation des comptes**

Monsieur Guy Veillette, maire, demande aux membres du Conseil de prendre connaissance de la liste des comptes à payer et des comptes payés, lesquelles listes leur ont été fournies dans la documentation préalable à la présente rencontre. Les listes des comptes à payer et des comptes payés sont partagées visuellement avec les participants.

**8. Période de questions sur les comptes présentés**

En raison de la pandémie, la réunion se tient à huis clos, aucune personne n'est donc présente dans l'assistance.

**9. Approbation des comptes payés et à payer pour le mois de décembre 2020**

2021-01-04

Il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** les comptes payés et à payer du mois de décembre 2020 soient approuvés tels que présentés et que les paiements soient autorisés.

**Adoptée à l'unanimité.**

**10. Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – cotisation 2021**

**CONSIDÉRANT** l'invitation de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) afin que le personnel de direction renouvèle leur adhésion pour la prochaine année;

**CONSIDÉRANT** qu'en devenant membre, celui-ci bénéficie d'une gamme d'activités et de services, notamment au niveau de l'organisation de colloques, congrès, formation, de la documentation et de nombreuses publications.

2021-01-05

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Gilles Gauthier  
Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette  
Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte de payer la cotisation à l'ADMQ pour l'année 2021 pour monsieur Stéphane Bourassa, directeur général et secrétaire-trésorier, et pour madame Johanne Ringuette, directrice



SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

générale et secrétaire-trésorière adjointe, pour la somme de 495 \$ plus taxes, pour le premier membre et de 450 \$ plus taxes, pour le membre régulier supplémentaire d'une même organisation.

**QUE** cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-13000-494.

**Adoptée à l'unanimité.**

**11. Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) – cotisation 2021**

**CONSIDÉRANT** que la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) regroupe des officiers municipaux, inspecteurs ou fonctionnaires désignés œuvrant dans les domaines du bâtiment, de l'urbanisme ou de l'environnement;

**CONSIDÉRANT** qu'en devenant membre, celui-ci bénéficie d'une gamme d'activités et de services, notamment au niveau de l'organisation de colloques, congrès, formation, de la documentation et de nombreuses publications;

**CONSIDÉRANT** l'arrivée en poste de monsieur Sébastien Blanchette, inspecteur municipal en bâtiment et en environnement;

**CONSIDÉRANT** qu'il est avantageux pour la municipalité que monsieur Blanchette adhère à la COMBEQ, car elle bénéficie ainsi du développement professionnel de son employé par l'entremise de formations reconnues et de services exclusifs ;

**CONSIDÉRANT** que dans l'entente conclue avec la municipalité de Saint-Geneviève-de-Batiscan, les frais liés à cette adhésion sont assumés selon le prorata établi.

2021-01-06

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Michel Larivière  
Appuyé par madame Nathalie Jacob  
Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte de payer la cotisation à la COMBEQ pour l'année 2021 pour monsieur Sébastien Blanchette, inspecteur municipal en bâtiment et en environnement, représentant la somme 436.91 \$ taxes incluses pour un membre actif.

**QUE** cette dépense soit affectée aux activités de fonctionnement, poste budgétaire 02-61000-494.

**Adoptée à l'unanimité.**

**12. Mandat à la compagnie IMHOF construction inc. pour finaliser la construction de la marquise dans le cadre du projet de réfection du centre communautaire**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a débuté en 2020 des travaux de reconstruction de la façade de son centre communautaire avec la construction d'une rampe pour personne à mobilité réduite;

**CONSIDÉRANT** que dans le cadre de ce projet une marquise devra y être installée afin de couvrir l'accès au centre communautaire en plus d'y installer un nouveau revêtement sur la façade de l'entrée principale, de l'éclairage et une main courante en acier peints pour la rampe pour personne à mobilité réduite ainsi que l'accès principal;

**CONSIDÉRANT** que pour la réalisation de ce projet la municipalité a demandé une soumission à la compagnie IMHOF construction inc. afin que celle-ci fournisse les matériaux, de même que l'équipement nécessaire pour la réalisation de ce projet ainsi que la main-d'œuvre requise;

**CONSIDÉRANT** que la compagnie IMHOF construction inc. a les compétences nécessaires pour répondre adéquatement aux demandes de la municipalité dans le cadre de ce projet;

**CONSIDÉRANT** qu'en date du 13 août 2020, le seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumission publique passe de 101 100 \$ à 105 700 \$.

2021-01-07

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob



SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Appuyé par monsieur Jocelyn Cossette  
Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte la soumission de la compagnie IMHOF construction inc. pour la réalisation de ce projet de construction d'une marquise, incluant l'installation de luminaires, de fourniture et d'installation de revêtement métallique et de fourniture et d'installation d'une main courante, et ce, tel que démontré sur les plans fournis par madame Virginie Jalbert, architecte et monsieur Francis Paré, ingénieur, pour la somme de 90 000 \$, plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité.**

**13. Mandat à la compagnie ELDesing inc. pour la fourniture et l'installation d'un nouveau module de jeux d'eau**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité désire ajouter un nouveau module à son parc de jeux d'eau;

**CONSIDÉRANT** que le parc de jeux a été conçu par la compagnie ELDesing inc. et que celle-ci est en mesure de nous fournir un nouveau module adéquat à nos installations déjà existantes;

**CONSIDÉRANT** qu'une soumission nous a été déposée par la compagnie ELDesing inc. au montant de 8 400 \$, plus taxes, pour la fourniture et l'installation d'un module de jeux d'eau de type chaudron verseur avec déflecteur;

**CONSIDÉRANT** que ce projet a été présenté et accepté dans le cadre du programme « Fonds régions et ruralité (FRR) ».

2021-01-08

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil entérine la soumission de la compagnie ELDesing inc. pour la fourniture et l'installation d'un module de jeux d'eau de type chaudron verseur avec déflecteur au montant de 8 400 \$, plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité.**

**14. Acceptation de la soumission de PG Solutions inc. pour l'acquisition du logiciel de gestion des permis**

**CONSIDÉRANT** que nous avons un nouvel employé à titre d'inspecteur municipal en bâtiment et en environnement et qu'il devra avoir les outils nécessaires pour la réalisation de son travail;

**CONSIDÉRANT** que pour l'émission de permis, le logiciel de gestion des permis fourni par PG Solutions inc. est un outil nécessaire pour l'émission des permis;

**CONSIDÉRANT** qu'une soumission nous a été déposée par la firme PG Solutions au montant de 2 500 \$, plus taxes, pour la licence du logiciel de gestion des permis, un montant de 3 525 \$, plus taxes, pour la formation, l'installation au serveur et au nouveau poste, ainsi qu'un montant récurant de 625 \$, plus taxes, pour la gestion des permis;

**CONSIDÉRANT** qu'une portion des coûts sera facturée à la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan en lien avec l'entente intermunicipale.

2021-01-09

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Daniel Bédard  
Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte la soumission de la firme PG Solutions inc. au montant total de 6 650 \$, plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité.**



SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

**15. Acceptation de la soumission de la compagnie Hamster inc. pour la fourniture de classeurs**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité a fait réaliser un travail de classement par une firme spécialisée en archivage municipal;

**CONSIDÉRANT** que nous avons également un nouvel employé à titre d'inspecteur municipal en bâtiment et en environnement et qu'il devra avoir l'espace nécessaire pour son classement;

**CONSIDÉRANT** qu'il manque de l'espace de classement pour le secteur administratif;

**CONSIDÉRANT** qu'une soumission nous a été déposée par la compagnie Hamster inc. au montant de 917 \$, taxes en sus, pour la fourniture d'un classeur à 2 tiroirs et un classeur à 4 tiroirs.

2021-01-10

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Denis Chartier  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QUE** le Conseil accepte la soumission de la compagnie Hamster inc. pour la fourniture d'un classeur 2 tiroirs et d'un classeur 4 tiroirs au montant de 917 \$, plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité.**

**16. Décision du Conseil d'autoriser la présence bureau de certains employés municipaux en ce temps de pandémie**

**CONSIDÉRANT** que le gouvernement a annoncé le 6 janvier 2021 de nouvelles mesures plus strictes en lien avec la pandémie;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil peut déterminer la nécessité d'effectuer du travail en présentiel de certains des employés municipaux;

**CONSIDÉRANT** que les mesures sanitaires exigées par la santé publique à l'intérieur du bureau municipal sont respectées et que chaque employé a son propre bureau fermé;

**CONSIDÉRANT** que le bureau municipal est fermé à toute la population jusqu'à ce que de nouvelles mesures soient dictées par le gouvernement;

**CONSIDÉRANT** que la direction générale, l'administration, l'urbanisme, la réception et les travaux publics nécessitent une présence bureau afin de maintenir une saine administration et un service de qualité à l'ensemble de la population.

2021-01-11

**À CES CAUSES**, il est proposé par monsieur Jocelyn Cossette  
Appuyé par monsieur Daniel Bédard  
Et résolu :

**QUE** le Conseil autorise la présence bureau de son directeur général, de la directrice générale adjointe, de son inspecteur municipal, de la réceptionniste ainsi que du personnel des travaux publics.

**QUE** le Conseil priorise le télétravail lorsque celui-ci est possible.

**Adoptée à l'unanimité.**

**17. Ajustement de la rémunération des employés municipaux et du directeur général pour l'année 2021**

**CONSIDÉRANT** que selon le manuel des employés, l'échelle salariale est révisée à compter du premier jour ouvrable de chaque année afin de déterminer l'ajustement annuel ;

**CONSIDÉRANT** que les membres du Conseil municipal, après analyse de la situation, sont d'avis qu'il faut ajuster le salaire de ses employés et de son directeur général afin de maintenir un équilibre.

2021-01-12

**À CES CAUSES**, il est proposé par madame Nathalie Jacob



SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Appuyé par monsieur Gilles Gauthier  
Et résolu :

**QUE** l'échelle salariale pour l'année 2021 est augmentée de 3%.

**QUE** le Conseil accorde, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021, une indexation salariale de 3%, et ce, pour l'ensemble du personnel de la municipalité, incluant son directeur général.

**Adoptée à l'unanimité.**

**18. Adoption du Règlement numéro 2020-12-562 « amendant le règlement numéro 2012-03-484 avec l'ajout d'un article, concernant les urinoirs à chasse automatique munis d'un réservoir de purge »**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance extraordinaire de ce conseil tenue le 16 décembre 2020.

2021-01-13

Il est proposé par monsieur Daniel Bédard  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QUE** le règlement portant le numéro 2020-12-562 amendant le règlement numéro 2012-03-484 avec l'ajout d'un article, concernant les urinoirs à chasse automatique munis d'un réservoir de purge soit et est adopté.

**QUE** le présent règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

**Adoptée à l'unanimité.**

**19. Adoption du Règlement numéro 2020-12-563 « Modifiant le règlement numéro 2013-09-496 en abrogeant l'article 15.1 concernant le colportage »**

**CONSIDÉRANT** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance extraordinaire de ce conseil tenue le 16 décembre 2020.

2021-01-14

Il est proposé par monsieur Daniel Bédard  
Appuyé par monsieur Michel Larivière  
Et résolu :

**QUE** le règlement portant le numéro 2020-12-563 modifiant le règlement numéro 2013-09-496 en abrogeant l'article 15.1 concernant le colportage soit et est adopté.

**QUE** le présent règlement soit annexé au livre des règlements pour faire partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

**Adoptée à l'unanimité.**

**20. Avis de motion et dépôt du Règlement numéro 2021-01-564 amendant le règlement numéro 2012-01-481 concernant les amendes de retard dans le retour des biens culturels**

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Daniel Bédard, conseiller au siège numéro 1, du Règlement 2021-01-564 amendant le « Règlement 2012-01-481 relativement au maintien et au fonctionnement de sa bibliothèque et visant à augmenter les amendes aux usagers retardataires » et qu'il a pour objet :

D'abroger l'article 7 libellé comme suit : *Il est par le présent règlement imposé, une amende de 0,10\$ par jour de retard lors de la remise des biens culturels empruntés à la bibliothèque municipale. Ces amendes sont payables à la responsable qui les comptabilise via sa petite caisse.*



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES CHENAUX, COMTÉ DE CHAMPLAIN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2021

Une copie du projet de Règlement 2021-01-564 a été remise à tous les élus (article 148 du Code municipal du Québec) avant la présente séance, et que, de plus, un dépôt est fait séance tenante, comme il en est prévu à l'article 445 du Code municipal du Québec.

**21. Varia**

**22. Deuxième période de questions**

En raison de la pandémie, la réunion se tient à huis clos, aucune personne n'est donc présente dans l'assistance.

Je soussigné, en ma qualité de secrétaire-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.

*/ Original signé /*  
Stéphane Bourassa,  
Directeur général et secrétaire-trésorier

**23. Clôture de l'assemblée**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour est épuisé.

2021-01-15

Il est proposé par monsieur Daniel Bédard,  
Appuyé par monsieur Denis Chartier  
Et résolu :

La clôture de l'assemblée à **19 h 47**.

**Adoptée à l'unanimité.**

*/ Original signé /*  
Monsieur Guy Veillette,  
Maire

*/ Original signé /*  
Monsieur Stéphane Bourassa,  
Directeur général

Je, Guy Veillette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

*/ Original signé /*  
Guy Veillette  
Maire et Président d'assemblée